*Luxembourg, le 28 juillet 2025*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEDIL : un accord transatlantique sous tension, entre avancées et incertitudes pour l’industrie européenne

La FEDIL prend acte de l’accord de principe conclu entre l’Union européenne et les États-Unis dans le but de désamorcer les tensions commerciales transatlantiques. Ce compromis marque une étape vers la désescalade, tout en apportant une visibilité limitée aux entreprises européennes dans un environnement économique toujours marqué par une incertitude persistante.

Cependant, cet accord reste largement insatisfaisant. S’il permet d’éviter une confrontation ouverte, il entraîne d’ores et déjà des conséquences concrètes sur les chaînes d’approvisionnement ainsi qu’une pression accrue sur les prix à la consommation, des deux côtés de l’Atlantique. En effet, les conditions pour les entreprises et les consommateurs restent nettement dégradées par rapport à la situation antérieure à 2025. Il convient de rappeler que le taux unique de 15% actuellement proposé se compare à des taux nettement plus bas avant le mois d’avril. Une telle hausse risque de fragiliser davantage la compétitivité des exportateurs européens.

Quelques éléments de soulagement peuvent toutefois être mentionnés. Le secteur aéronautique est exclu du champ d’application de l’accord et ne sera pas soumis à taxation. Par ailleurs, la réduction des droits de douane sur les importations du secteur automobile, passant de 27,5% (depuis avril) à 15%, constitue un signal positif pour les fournisseurs luxembourgeois concernés. En revanche, les droits sur l’acier et l’aluminium ne sont pas inclus dans cet accord. Ils restent fixés à 50%, même si l’introduction de quotas est envisagée. Cette incertitude reste inquiétante.

Enfin, la ligne commerciale de plus en plus restrictive des États-Unis laisse entrevoir un report significatif des flux d’importation vers l’Europe en provenance d’autres régions du monde.

La FEDIL estime indispensable que la Commission européenne prenne des mesures adaptées pour y faire face de manière coordonnée et anticipée. La FEDIL appelle à une mise en œuvre rapide et juridiquement contraignante de cet accord ainsi qu’à la clarification des nombreux points encore en suspens afin d’assurer une stabilité commerciale durable entre l’Union européenne et les États-Unis.

***Contact de presse FEDIL****Laurence Kayl, Head of Communications**laurence.kayl@fedil.lu* *T +352 43 53 66-617*